

Laïcité et valeurs de la République dans l'apprentissage des langues vivantes

La laïcité « repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre » (article 9 de la Charte de la laïcité à l'École). L'enjeu de sa construction est ainsi bien au centre de l'apprentissage des langues vivantes, qui, au-delà de sa visée communicative, au demeurant indispensable, vise cette dimension plus profonde qu'est la connaissance de la culture et de l'histoire que véhiculent les langues étudiées. Les langues vivantes étrangères permettent ainsi d'appréhender des univers nouveaux, de se confronter à des mondes plus ou moins éloignés de son univers habituel et de trouver, dans l'écart et la différence, la ressemblance et la proximité avec sa propre culture, un enrichissement qui permette à chacune et à chacun de se construire tout au long de sa vie. La mise en œuvre d'une véritable exploration culturelle, qui peut s'inscrire dans des champs aussi variés que la littérature, les arts, l'histoire, la géographie, la politique, la sociologie, l'économie, les sciences, contribue ainsi, par les mises en relation qu'elle induit, à l'enrichissement de la langue et de la pensée, au développement de la sensibilité, de la curiosité, de la tolérance, de l'esprit critique et à la compréhension des grands enjeux de société, soit autant de facettes d'une citoyenneté éclairée. Trois objectifs fondamentaux se distinguent :

1. Consolider la formation plurilingue et inter-/pluriculturelle

L'apprentissage de la langue, indissociable de celui de la culture, doit ainsi amener l'élève, dès le cycle 2, à se construire des références dans la culture cible, et ce faisant à apprendre à percevoir ce qui rassemble, à distinguer l'universel à partir du particulier porté par chaque langue et culture.

Les programmes, communs à toutes les langues vivantes, permettent :

- de conduire les élèves à envisager une même thématique sous des angles et dans des contextes différents, en veillant à un ancrage culturel fort dans chaque aire linguistique considérée et en évitant ainsi l'écueil d'une généralisation contre-productive ;
- de les exposer à la diversité des cultures à travers celles des langues enseignées ou d'origine, en n'omettant pas de valoriser ces dernières, et d'établir des ponts le cas échéant.

Et, par la mise en regard :

- d'expérimenter le pluralisme de points de vue ;
- d'éveiller l'esprit critique, de combattre préjugés et stéréotypes et d'éviter les discriminations ;
- de mettre à distance ses propres références.

Transposée à l'apprentissage d'une même langue parlée dans des aires linguistiques multiples, cette démarche permet, en outre, de :

- mettre à bas une vision schématique ou systématique de l'autre ;
- lutter contre les stéréotypes associés aux cultures étudiées par la sensibilisation aux variations culturelles au sein d'une même aire linguistique.

Focus sur... la dimension interlangue

L'interlangue permet de matérialiser et de conscientiser ces croisements, et leur donne un cadre pour se déployer.

Quelles démarches ? En voici quelques exemples :

- Un même projet culturel mené en parallèle dans deux langues (voire plus) de manière à croiser les regards d'aires culturelles différentes sur un même fait de civilisation ou une même problématique.
- Dans ce cadre, le rituel de la synthèse de début d'heure peut être transformé en compte rendu de ce qui a été fait et appris dans l'autre langue.
- Un point précis peut faire l'objet d'une démarche commune, par exemple un fait de langue, un champ lexical, un personnage, une allégorie, un concept...
- Un même projet culturel mené conjointement en LVA, LVB, et le cas échéant et en fonction des possibilités en LVC, en co-animation : à une étape en langue A succède une étape en langue B, qui prépare à nouveau une étape en langue A, et ainsi de suite.
- Lors de séances en co-animation, recours à deux, voire trois langues (non nécessairement connues de l'ensemble du groupe), l'une d'elles servant de « point de rencontre » et de levier de médiation.

Quels cadres ? EPI, LCE au collège. Grand oral, AP au lycée. Co-animation ou co-intervention. Projets divers...

2. Contribuer à la formation générale et humaine

Par les contenus :

L'enseignement d'une langue vivante permet souvent la construction d'une culture totalement nouvelle pour l'élève, indépendante de toute base préalable acquise dans son milieu familial ou dans son environnement direct.

- ⇒ Ce processus repose sur deux piliers : l'**altérité** et la **diversité culturelle** qui contribuent au **décentrement**, pour aboutir à une **meilleure connaissance de soi**.

La préoccupation pour la formation générale de l'élève et l'éducation du citoyen se retrouve dans l'ensemble des programmes :

Programme du cycle 3 :

« ... l'élargissement des repères culturels favorise la prise de conscience de certaines différences, développe curiosité et envie de communiquer. Les contacts avec les écoles des pays ou des régions concernées, les ressources offertes par la messagerie électronique, l'exploitation de documents audiovisuels contribuent à découvrir des espaces de plus en plus larges et de plus en plus lointains et à développer **le sens du relatif, l'esprit critique, l'altérité**. »

Programme du cycle 4 :

« Cet enseignement s'inscrit dans la cohérence tant du Parcours Avenir que de la préparation à l'exercice d'une citoyenneté ouverte à la diversité culturelle, et vise les grands objectifs suivants :

- Mettre en relation la classe et le monde hors de la classe, en développant des méthodes d'observation pour **comprendre les points de vue et les visions différentes du monde** : modes de vie, traditions et histoire, expressions artistiques, présence des langues dans l'environnement proche et dans les parcours familiaux.

- Se décentrer pour apprendre sur soi et les autres, prendre de la distance par rapport à ses propres références, dépasser les stéréotypes.

- Découvrir **l'imaginaire d'autres cultures** : expliciter les caractéristiques de sa propre culture et celles de la langue apprise, percevoir la diversité et la variation interne à toute culture, restituer une expérience en tenant compte de la culture de l'interlocuteur, repérer des sources d'incompréhension, de conflits culturels, chercher à les résoudre par un apport d'information et de connaissances, être averti de l'importance de la diversité linguistique et culturelle pour l'avenir (le sien et celui d'autres). »

Programmes du lycée général et technologique :

« La langue vivante étrangère ou régionale lui permet ainsi d'appréhender un univers nouveau, de se confronter à un monde plus ou moins éloigné de son univers habituel et de trouver, dans l'écart et la différence avec sa propre culture, un enrichissement qui le construira tout au long de sa vie. La dimension culturelle, indispensable au dialogue entre civilisations, participe donc à la **formation citoyenne**. »

Programmes du lycée professionnel :

L'apprentissage et la pratique des langues vivantes sont une composante essentielle des parcours de formation des élèves de la voie professionnelle. [...] Plus largement et plus profondément, ces enseignements jouent un rôle de premier plan dans l'acquisition des compétences transversales relevant des trois champs suivants: l'**adaptabilité aux mobilités (géographiques et fonctionnelles)** ; la **découverte d'autres cultures, la compréhension de l'autre, la socialisation et la citoyenneté** ; la formation, l'autoformation et le développement culturel et professionnel tout au long de la vie. »

Focus sur... le fait religieux

Si le respect de la laïcité à l'école n'est autre que le respect de la liberté de croyance de chaque élève conditionné à l'obligation de neutralité dans ses propos, dans ses écrits, voire dans ses pratiques scolaires, la laïcité ne doit pas être comprise comme une évacuation absolue du fait religieux de la sphère scolaire, au risque, en langues vivantes, de dénaturer tant la langue que la culture enseignée.

Par les démarches :

L'enseignement de langues vivantes repose sur une **multiplicité de supports authentiques** (de natures, de genres, d'époques différents) qui, au-delà d'inscrire le contenu présenté dans un contexte particulier, permettent :

- d'éduquer au décryptage du sens de l'image (fixe ou animée) ;
- d'éduquer à la perception de l'implicite, de l'humour, du double sens, de la distinction réalité/fiction dans les documents étudiés ;
- de distinguer faits, croyances et opinions ;
- de percevoir le point de vue.

Et, par **le croisement** et **la confrontation**, favorisent **la mise à distance** des faits de société ou des faits historiques étudiés.

L'objectif premier de l'enseignement des langues vivantes, qui est d'instaurer la communication dans un nouveau système linguistique, en codifiant les règles de la prise de parole, de l'écoute de l'autre et de l'interaction, contribue par essence à mettre en pratique les règles de la vie en société, le respect de soi et de l'autre, les espaces et les limites de la liberté. **Les règles de la classe initient ainsi aux règles de la société**, tout en favorisant le développement des compétences en vue d'atteindre les niveaux définis dans le CECRL, et visés dans les programmes.

Ce mode d'organisation permet, en outre, de :

- former à la prise de parole argumentée (prise de parole en continu) et à l'expression de la contradiction (débat citoyens) ;
- construire la situation d'apprentissage sur l'écoute, l'échange, la réciprocité dans des activités d'expression comme de compréhension ;
- identifier la nécessité de lever les malentendus interculturels et y répondre efficacement en développant la compétence de médiation.

De manière générale, l'accès aux cultures étrangères prend appui sur la **médiation**, aussi bien linguistique que culturelle, à même de réduire la distance entre deux « pôles » identifiés comme étant possiblement en tension.

L'élève, acteur social, mobilise, à travers l'approche actionnelle, ses capacités générales personnelles (savoirs, savoir-faire, savoir-être, savoir-apprendre, c'est-à-dire savoir aborder ce qui est nouveau). Cette approche favorise particulièrement la socialisation et la mobilité « intellectuelle ».

Plus généralement :

La reconnaissance de la spécificité de chacun, dans un lieu d'où toute forme de discrimination est exclue, le respect de la neutralité, l'association des élèves « performants » à d'autres qui le sont moins dans des tâches collectives et collaboratives, l'équité dans l'évaluation, sont autant de pratiques qui sensibilisent les élèves aux valeurs de la République, et c'est en les expérimentant qu'ils peuvent se les approprier.

L'enjeu, tout au long du parcours, étant d'apprendre à devenir autonome et d'apprendre avec les autres, les dynamiques de groupes, l'appartenance, le positionnement individuel, les relations intergroupes contribuent à y répondre. L'enjeu *supérieur* de « faire société » concerne évidemment aussi ceux qui ne sont pas encore des citoyens et aspirent à le devenir.

Focus sur... la médiation

La médiation est au cœur de toute communication puisqu'elle articule entre elles plusieurs activités langagières. Porteuse d'une dimension sociale, elle contribue au développement de compétences transversales, car, au-delà de sa dimension linguistique, la médiation implique nécessairement une forme de décentrement, d'ouverture d'esprit et d'empathie par rapport à l'autre : en tant que médiateur, on exprime la pensée des autres, non la sienne. La médiation repose donc sur la capacité à écouter l'autre, à le prendre en compte et à le comprendre.

L'élève médiateur est celui qui transmet des contenus à autrui, contenus auxquels ce dernier n'a pas accès en raison de barrières linguistiques, sémantiques, culturelles ou techniques. Ainsi, la médiation place l'élève en situation de valoriser l'ensemble de ses connaissances et compétences, tout en le responsabilisant.

Au-delà de leur dimension linguistique, les activités de médiation peuvent :

- donner accès à des informations et des connaissances (**médiation de textes, de contenus**) ;
- contribuer à l'interaction, à la qualité de l'échange, à la résolution de problèmes de compréhension (**médiation communicationnelle – intra ou interlinguistique – ou médiation relationnelle**) ;
- faciliter la coopération et contribuer à des échanges culturels (**médiation interculturelle**).

Ces trois formes, non exclusives et souvent combinées, passent pour l'essentiel par des activités langagières ancrées dans un contexte (séquence, scénario ou projet pédagogique).

Le premier médiateur au sein de la classe demeure évidemment le professeur, dans son rôle essentiel de facilitateur d'accès au sens, et de facilitateur du partage de ce sens, afin que l'élève puisse, par imitation et transfert, lui aussi endosser le rôle de médiateur.

Pour en savoir plus :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/LV/77/4/RA19_Lycees_P_CAP2de1reTer_LV_Mediation_1224774.pdf

3. Développer une culture européenne et une ouverture à l'international

Pour expérimenter la différence sans méfiance et sans préjugés :

- **Les mobilités apprenantes** sont le lieu par excellence dans lequel l'élève exerce et développe ses compétences interculturelles. Celles-ci ne sont plus seulement simulées ou recrées, elles sont ici incarnées. L'on peut alors parler de co-culturalité, une culture commune construite par des individus différents réunis par des objectifs partagés.

L'élève peut développer ses compétences interculturelles dans le cadre de projets collectifs, démarches partenariales, mobilités (individuelles, collectives, virtuelles) : voyages scolaires, échanges, périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), accueil de correspondants, organisation d'expositions, de manifestations, sorties culturelles, ateliers, rencontres... Outre les PFMP réalisées à proprement parler à l'étranger, l'élève en lycée professionnel peut également mettre à profit des PFMP réalisées dans des entreprises situées en France avec des clients, partenaires ou personnels étrangers. La mobilité virtuelle (par le biais d'eTwinning, par exemple) peut également permettre d'apprendre à mieux connaître, comprendre et vivre l'altérité.

- **L'assistant de langue** ou le jeune volontaire présent en établissement est également un précieux levier à cet égard. Ambassadeur de sa/ses culture(s), il rend le contact avec elle(s) plus authentique, en principe libéré de certains enjeux que donne le professeur à son enseignement (notamment en termes d'évaluation). On observe en général une plus grande ouverture, une curiosité accrue des élèves pour cet Autre, plus proche d'eux en âge que le professeur.

Focus sur... le label Certilingua

Le label d'excellence CertiLingua® est une certification internationale qui atteste des compétences interculturelles et citoyennes (connaissance de la diversité sociale et culturelle, capacité à prendre conscience et à percevoir le point de vue d'autrui, aptitude à interagir dans des contextes interculturels) au niveau B2 du CECRL dans les deux langues vivantes étrangères étudiées au cours de la scolarité des élèves, dans le cadre d'une section européenne, binationale ou internationale.

Dans le cadre d'une mobilité en immersion apprenante, les élèves doivent se montrer à même de :

- participer de façon constructive à une action ou un projet en collaboration avec des élèves de pays étrangers,
- communiquer avec aisance et efficacité dans un espace européen et international,
- agir en Européen averti qui peut trouver, analyser et évaluer toute information liée à l'Europe et au reste du monde, dans une démarche de médiation interculturelle.

Au travers de cette expérience de mobilité, les élèves sont amenés à déconstruire et à dépasser les préjugés et les stéréotypes culturels qui sont parfois les leurs. Les différences et les similitudes rencontrées constituent autant d'occasions de nourrir et de renforcer « la culture du respect et de la compréhension de l'autre », pierre angulaire de la laïcité. Cette prise de hauteur interculturelle et intellectuelle contribue aussi à la construction d'une citoyenneté éclairée.

Annexe : Les valeurs de la République dans les programmes de langues vivantes.